

Le Bulletin d'informations de la Commune de LA CRÈCHE

Mensuel

n° 221
JUIN 2021

www.ville-lacrecche.fr •  Ville de La Crèche

p.3

Dossier
La cohabitation
voitures-piétons
au microscope

p.2

Transports scolaires :
le SITS dissous

p.7

Un centre de la vie
associative en Haut
Val de Sèvre



L'édito de la Maire

Cette fois, ça y est ! Les beaux jours sont là, et avec eux, les envies de sortir, se retrouver, vivre des moments festifs. Heureusement, cela s'accompagne d'un assouplissement des mesures sanitaires, et La Crèche va pouvoir vibrer, dans les prochaines semaines, au rythme des Créchoises et Créchois qui réinvestissent leur ville.

Ainsi, le cinéma a enregistré des chiffres de fréquentation inégalés, et des spectateurs heureux de regagner la salle obscure. Il va

DES OCCASIONS POUR SE RETROUVER

falloir rester vigilant dans les prochains mois, et conserver les gestes barrières, mais les occasions de nous retrouver vont se multiplier : le festival Traverse !

qui a pris ses quartiers à La Crèche, la fête de la musique, le 20 juin, qui accueillera les élèves de l'école de musique, et bientôt le 14 juillet qui retrouvera une délicieuse saveur de -presque- normalité...

Les fermes s'ouvrent également, que ce soit la Ferme du Petit Logis ou la Spiruline des Deux-Sèvres les 13 et 14 juin, ou encore le Coteau de Breloux le 20 juin.

Cependant, avec les beaux jours, revient la préparation des éventuels épisodes caniculaires de l'été. Il est important que nous restions, tous ensemble, vigilants pour préserver des pratiques compatibles avec les grosses chaleurs, et porter notre attention aux personnes fragiles de la commune, nos voisins, voisines, parents... La mairie se veut un lieu ressource à ce sujet : n'hésitez donc pas à vous signaler ou à signaler l'un de vos proches afin que nous gardions le contact et vous propositions des solutions de rafraîchissement en cas de besoin. Et peut-être arriverons-nous même à imaginer, dans les années à venir, que ces temps deviennent festifs également !

Enfin, je souhaite dans ces lignes remercier les personnes qui se sont portées volontaires pour la tenue des bureaux de vote, les 20 et 27 juin prochains. Je sais qu'à La Crèche, l'envie de faire vivre la démocratie n'est pas

Laetitia HAMOT

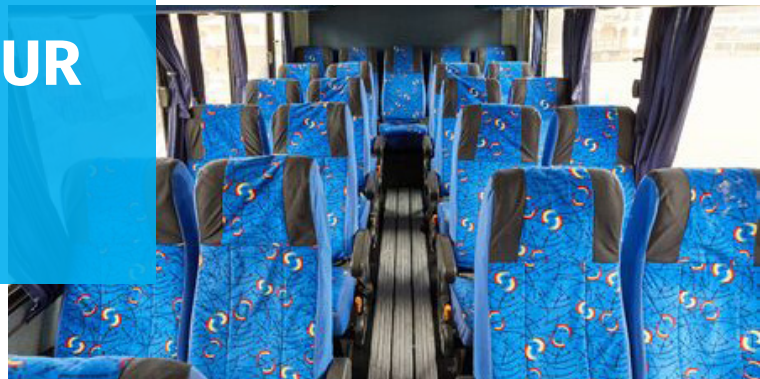
Maire de LA CRÊCHE

RESTONS VIGILANTS FACE À LA CANICULE



En ligne : www.ville-lacrecche.fr

RETOUR SUR



Transport scolaire : le SITS dissous

Compétence initialement régionale, le transport scolaire ne sera pas pris en charge par l'intercommunalité, entraînant la dissolution du Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires du Saint-Maixentais (SITS).

Le **transport scolaire** est une compétence mise en œuvre et financée par la **région Nouvelle Aquitaine** depuis septembre 2017 (le département exerçait cette compétence avant cette date). Ce service était jusqu'alors confié par la région au Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires, situé à Souvigné. Le syndicat regroupe toutes les communes du Haut Val de Sèvre, mais également plusieurs communes du Mellois.



Yannick Maillou, conseiller municipal et vice-président de la communauté de communes Haut Val de Sèvre, explique les raisons de la dissolution de ce syndicat, créé en 1968.

Pourquoi la CCHVS n'a-t-elle pas souhaité prendre la compétence transport scolaire ?

"La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), datant de décembre 2019, a pour objectif de faciliter les transports du quotidien et de les rendre moins coûteux et plus propres. Elle proposait aux communautés de communes de se saisir de la compétence mobilité transport scolaire avant le 31 mars 2021, en la transférant de la région vers la communauté de communes. Malheureusement, la LOM votée par les députés ne garantit pas le montant du transfert du financement amenant de grandes incertitudes dans le temps pour nos collectivités. Si le Haut Val de Sèvre avait fait le choix de se saisir de la compétence transport scolaire, c'est par un **surcroît d'impôt**, que le transport scolaire aurait été financé, avec le risque de nouvelles hausses dans le futur. Avec bon sens, les élus communautaires ont refusé de se saisir de la compétence transport scolaire, préférant la **laisser à la région**. Toutes les communautés de communes voisines ont logiquement fait le même choix."

Pourquoi la dissolution du SITS a-t-elle été décidée ?

"Parallèlement à cela, 3 communes du Mellois ont demandé à sortir du SITS. Là aussi, les élus du Haut Val de Sèvre ont refusé. En effet cette sortie aurait obligé à transformer le SITS en régie intercommunale, avec financement exclusif par le Haut Val de Sèvre,

Lors du conseil communautaire du 10 mars dernier, la communauté de communes a décidé la prise de compétence mobilité*, sans reprise du transport scolaire. La communauté de communes Mellois en Poitou a fait le même choix. Ainsi, les 26 communes adhérentes au SITS ont eu à se positionner sur l'avenir de ce syndicat. Les communes de Mellois en Poitou ayant déjà choisi de le quitter, la dissolution devenait inéluctable.

sans aucune garantie que la région soutienne la régie sur le long terme. La situation était trop hasardeuse.

C'est donc en responsabilité, ne pouvant ni se saisir de la compétence, ni assurer le financement sur le long terme, que le conseil des maires a appuyé pour que chaque commune adhérente demande la dissolution du SITS".

Que va-t-il advenir des agents du SITS ?

"Nous comprenons l'inquiétude légitime des employés du SITS qui perdent plus qu'un emploi : un outil de travail et une famille professionnelle.

La communauté de communes du Haut Val de Sèvre a pris l'initiative, alors qu'elle n'est pas membre du SITS, d'accompagner les employés du SITS qui le désirent vers un nouvel emploi, en mobilisant le Centre De Gestion de la fonction publique territoriale. Nous serons attentifs à ce qu'aucun employé du SITS ne reste sans solution de reclassement, qu'il soit titulaire de la fonction publique ou non."

Cette procédure va-t-elle entraîner des changements pour les transports scolaires ?

"La région continuera d'assurer le service public. Les bus continueront de transporter les élèves dans nos écoles, collèges et lycées, dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui."

Qu'est-ce qu'un syndicat intercommunal ?

C'est un établissement public de coopération intercommunale, organisé en vue de coopérer sur des services d'intérêt intercommunal. Doté d'une structure propre gérée de façon indépendante, ses compétences sont généralement liées à des activités en réseaux (distribution d'énergie, collecte des ordures ménagères...). Lorsque le périmètre d'un syndicat recouvre une seule communauté de communes, celle-ci est contrainte d'intégrer les activités du syndicat en régie intercommunale.

LE SITS

Le Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires du Saint-Maixentais a été créé en 1968. Il est composé de 26 communes.

Il transporte plus de 1 900 élèves, grâce à une trentaine de cars et parcourt plus de 600 000 km/an sur une vingtaine de lignes.

*La compétence mobilité est issue de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) et répond aux besoins de déplacements dans les zones caractérisées par un habitat dispersé, de faibles densités de population hors les centres-bourgs, des bassins d'emplois vastes, un taux réduit en équipements et de longues distances pour accéder aux services et aux réseaux de transports collectifs.

en
bref

DOSSIER



La cohabitation entre Créchois·es et voitures sous le microscope

La sécurité, les nuisances routières et les mobilités sont devenues, au fil du temps, des priorités dans la majorité des communes. Le piéton n'est plus cantonné au trottoir et reconquiert peu à peu l'espace. Les modes de transport doux gagnent quant à eux du terrain.

La Crèche n'est pas en reste de ces préoccupations, basées sur le bien vivre ensemble. La commune, en constante évolution démographique, se métamorphose : davantage de voitures, de déplacements, mais aussi de piétons, adultes et enfants. L'inévitable cohabitation entre les véhicules et les habitant·es représente une priorité pour l'équipe municipale, via la sécurisation des voiries.

Par ailleurs, les mentalités évoluent : les préoccupations écologiques et les nouvelles habitudes, déclenchées notamment par la crise sanitaire, font laisser la voiture au garage et émerger de nouveaux moyens de transport. Les modes de déplacements doux, comme le vélo ou la trottinette, ont la cote.

La gestion de la voirie communale

Les voiries communales, sont, comme leur nom l'indique, à la charge de la commune. Elles sont constituées de la chaussée mais aussi des dépendances, c'est-à-dire les éléments nécessaires à la conservation, à la sécurité des usagers et indissociables de la voie. Exemples : talus, accotements, trottoirs, pistes cyclables, stationnements, panneaux de signalisation, etc.

Selon l'article L 141-8 du code de la voirie routière, "les dépenses d'entretien des voies communales font partie des dépenses obligatoires mises à la charge des communes". Ainsi, par entretien, on entend le maintien des qualités des différents ensembles de la voirie, pour assurer ses principales fonctions.

Un diagnostic complet des voiries est actuellement en cours, par Dylan Thomas (voir encadré), en stage à la mairie jusqu'à fin août.

Ses missions sont à la fois précises et variées :

- Diagnostic des voiries et des trottoirs
- Chiffrage de voiries-types
- Inventaire de la signalisation horizontale et verticale endommagée (traçages au sol et panneaux)
- Propositions d'aménagements de sécurité
- Inventaire des pistes cyclables

Pour ce faire, les voiries communales ont au préalable été hiérarchisées en 4 niveaux. Toutes ces informations permettront aux élus, à plus ou moins court terme, de se positionner sur les futurs projets et investissements en matière de voirie.

Priorité à la sécurité routière

La sécurité routière a déjà, quant à elle, fait l'objet d'une vigilance particulière. Ainsi, un aménagement de sécurité est en test à Tressauve, depuis le mois de mars. Les riverains et utilisateurs de ce secteur sont d'ailleurs impliqués et invités à donner leur avis sur cette installation, via un questionnaire en ligne ⁽¹⁾. Suite aux résultats de l'enquête, Dylan Thomas proposera différentes options d'aménagements.

Cette route, de même que la route de Cherveux, la route de la Mothe à Chavagné et le chemin de Miséré, à Miséré, représente un point noir en matière de vitesse excessive de véhicules.



TRAFFIC JOURNALIER MOYEN (relevé en mai 2021)

Avenue de Paris : 3500 véhicules/jour
Tressauve - route de la Mothe : 800 véhicules/jour
Chavagné - route de la Mothe : 1 021 véhicules/jour
Miséré - chemin de Miséré : 150 véhicules/jour

Les radars pédagogiques enregistrent mensuellement des vitesses effrayantes, bien au-delà de la limite autorisée. D'autres aménagements-tests sont à l'étude sur ces secteurs et feront l'objet d'une consultation de la population.

Les circulations douces en question

Enfin, l'un des projets phares de l'équipe municipale est de favoriser les circulations douces, pour relier les villages au bourg et les villages entre eux. Ainsi, une première réflexion, autour d'une piste cyclable entre Chavagné et le bourg, en s'appuyant sur les voies existantes, est en cours.



Modification de la circulation

Afin de préserver la sécurité des riverains et des nombreux promeneurs, chemin du Petit Moulin, à Ruffigny, la circulation des véhicules motorisés (voitures, camions et deux-roues) y est désormais interdite. Seul l'accès aux riverains, véhicules de service et pêcheurs reste autorisé. Merci de respecter cette interdiction.

Dylan Thomas



est étudiant en 4^{ème} année de génie de l'aménagement et de l'environnement à Polytech de Tours. Il prépare un diplôme d'ingénieur.

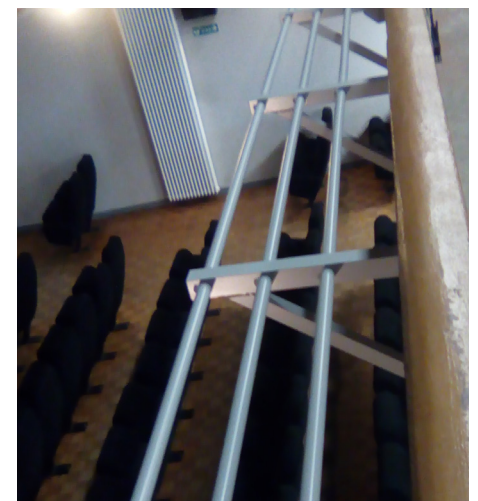
(1) Questionnaire en ligne :
<https://forms.gle/gp5xVq88KvhvFof8>
Donnez votre avis !

TRAVAUX

Une rambarde de sécurité installée au cinéma

Afin d'assurer la sécurité du public, au balcon du cinéma Henri-Georges Clouzot, un garde-corps a été posé récemment par la société SLN de Saint-Maixent-l'École.

Coût total : 5 094 €, dont 2 547 € pris en charge par le conseil départemental, dans le cadre du plan de relance 1 000 Chantiers pour les Deux-Sèvres.



TRAVAUX DE VOIRIE RELEVANT DE L'OBLIGATION DE LA COMMUNE

- La réalisation de travaux lourds
 - Le nettoyage
 - Le dégagement
 - La mise en état
 - Le déneigement
 - Le sablage
- L'entretien des trottoirs



VIE CRÉCHOISE



CANICULE, FORTES CHALEURS

ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES

Plan canicule

Depuis la canicule de l'été 2003, la loi impose aux maires d'instituer un registre nominatif des personnes âgées et des personnes en situation de handicap résidant à leur domicile, afin qu'elles puissent être contactées en cas d'alerte. L'inscription sur ce registre est volontaire et facultative.

La commune a diffusé en mai la fiche d'inscription au registre. Une veille particulière est donc mise en place pour les personnes inscrites mais chacun est appelé à être vigilant envers ses voisins.

Concrètement, entre le 1^{er} juin et le 31 août, les communes sont en veille pour apporter aide et soutien aux personnes qui sont inscrites sur le registre « Plan canicule », mais aussi pour informer la population.

Les seuils d'alerte varient selon les régions. Dans les Deux-Sèvres, les températures requises pour déclarer l'état de canicule sont de 35° le jour et de 20° la nuit, pendant au moins trois jours consécutifs.

En fonction du niveau de vigilance, l'intervention de la commune passe d'un appel téléphonique régulier à la possibilité de se rafraîchir plusieurs heures dans une salle climatisée de la commune, voire à des distributions d'eau. En fonction des situations, des visites à domicile peuvent être mises en place.

Ouverture de lieux climatisés

En cas d'alerte orange ou rouge, déclenchée par le préfet, il sera possible d'ouvrir des lieux climatisés aux habitant-e-s dont la température du logement est trop élevée en journée.

La salle de l'Hélianthe sera ouverte de 13 h à 18 h.

L'EHPAD des Rives de Sèvre pourra accueillir 10 personnes sur les temps d'atelier.

(sur inscription préalable auprès de la mairie).

Informations complémentaires

Contact : accueil de la mairie

Tél. 05 49 25 50 54

Mail : accueil@ville-lacrecche.fr

Canicule info service : 0800 06 66 66

4 NIVEAUX D'ALERTE

● Niveau 1 : déclenché systématiquement le 1^{er} juin. La veille sanitaire est levée automatiquement le 31 août.

● Niveau 2 : avertissement

● Niveau 3 : alerte

● Niveau 4 : mobilisation maximale. Les passages aux niveaux 2, 3 et 4 sont décidés par les préfets. Ils correspondent aux couleurs de vigilance de Météo France.

Commémoration du 8 mai

La commémoration de la victoire du 8 mai 1945 s'est tenue en comité restreint.



En présence des présidents des associations d'anciens combattants, Marc Ingrand pour la FNACA et Gilbert Laurant pour l'UDCR, 2 représentants du Conseil Municipal des Jeunes, Camille Bizard et Charlie Sedinski, ont lu le message de l'Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre. Un peu plus tard, ils ont égrené le nom des 13 soldats créchois, morts pour la France, lors de la 2nde guerre mondiale. Le message officiel du gouvernement a quant à lui été lu par la maire, Laetitia Hamot. Le traditionnel dépôt de bouquets et gerbes, suivi d'un moment de recueillement, ont clôturé la cérémonie.



INSCRIPTIONS DANS LES ÉCOLES POUR LA RENTRÉE 2021-2022

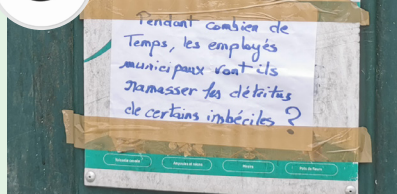
- Inscriptions à l'école maternelle pour les enfants nés en 2018 et les nouveaux arrivants
- Inscriptions dans les écoles élémentaires pour les élèves en grande section à l'école maternelle et les nouveaux arrivants

Consultez les modalités d'inscriptions et dates sur le site de la ville :

www.ville-lacrecche.fr, rubrique Grandir et s'épanouir/Scolarité/Inscriptions écoles

Initiative citoyenne : collecte de déchets

Fin avril, un petit groupe d'habitants riverains a procédé à une collecte de déchets sur la route de la Mothe. Cette initiative citoyenne remarquable a fait écho aux missions de nettoyage des services municipaux de voirie, qui interviennent régulièrement de leur côté, pour ramasser les nombreux débris jetés sur les bords de routes.



Vu par l'équipe municipale de voirie sur les conteneurs à verre situés à la gare.

En effet, le dépôt de verres au pied des conteneurs (au lieu de les glisser à l'intérieur) est une mauvaise habitude particulièrement répandue. Certains citoyens sont, eux aussi, visiblement excédés de ces incivilités !

Un chantier international jeunes pendant l'été

Du 5 au 27 août, un chantier international se tiendra sur la commune : 8 à 10 jeunes, venus de différents pays, vont participer à un projet d'intérêt collectif. Le dernier chantier de ce type date de 2016.



Un chantier international est un projet de volontariat court-terme, réalisé par un groupe multiculturel (8 à 12 personnes), encadré par deux animateurs. Les volontaires travaillent en moyenne 25 à 30 heures par semaine, en matinée. Les week-ends sont le plus souvent réservés à des activités et visites culturelles, de loisirs ou d'éducation populaire. Les après-midis sont quant à eux consacrés à la découverte de la vie locale. Le séjour est ponctué par un pot d'accueil, un repas international et la visite de fin de chantier qui permettent aux habitants et aux volontaires de partager.

Avec l'aide des animateurs, les volontaires organisent eux-même leur vie quotidienne : gestion du budget, horaires, travail, sorties, activités en lien avec les acteurs locaux volontaires.

Construction d'un mur en pierres sèches

Cette année, les volontaires construiront un mur en pierres sèches entre un terrain municipal et un terrain privé, derrière la piscine. Ils seront installés sous tente et utiliseront la buvette pour faire la cuisine. Ils seront accompagnés par un encadrant technique du service municipal pour mener à bien ce projet.

Plusieurs associations sont partenaires de ce projet : la Pétanque créchoise (par le partage de la buvette), l'USC (par le partage des sanitaires), mais aussi Aide en Créchois et Accueil et Solidarité.

Participez à la réussite du séjour !

Vous avez des idées de découverte du territoire, des envies d'échanges culturels ou sportifs, vous êtes une association ou un particulier, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la mairie. Vous contribuerez ainsi à la réussite du séjour de ces volontaires. D'ores et déjà, toute la population est conviée au pot d'accueil qui se tiendra sur place, le vendredi 6 août à 18 h, au stade Groussard.

Informations complémentaires :
Solidarité Jeunesse :

<https://www.solidaritesjeunesses.org/>

Association La Maison des Bateleurs (délégué de Solidarité Jeunesse pour accompagner les projets dans la région) : <https://bateleursj.fr/>
chantiers-internationaux/

ASSOCIATIONS



3 questions à... Céline Gonnord, Présidente de l'association Amour et Protection des

Animaux (APA), qui pilote les campagnes de stérilisation de chats errants sur la commune.

Depuis 2019, date de la 1^{re} campagne de stérilisation des chats errants à La Crèche, combien de naissances de chatons ont-elles été évitées ?

"Une cinquantaine de chats ont été stérilisés, soit une moyenne de 200 naissances évitées. Une femelle a en moyenne 3 portées par an, soit une douzaine de chatons au total. En 4 ans, c'est potentiellement plus de 20 700 chats qui peuvent naître !"

Comment les secteurs d'intervention sont-ils choisis par l'association ?

"Les habitants signalent les animaux errants de leur quartier à la mairie. C'est à partir de cette liste que nous travaillons, en mettant la priorité sur les femelles gestantes. D'où l'intérêt de donner le maximum d'informations au moment du signalement. Nous agissons ensuite avec l'aide des riverains. L'identification de l'animal (puce, tatouage) est systématiquement vérifiée. Après l'intervention, les animaux sont relâchés sur le même site parce que c'est leur territoire ! Si on les déplace, ils ne protègent plus le territoire d'origine et d'autres vont forcément venir s'y installer. De même que les chats doivent continuer à être nourris sur ce site."

La stérilisation des chats errants est-elle la seule mission de l'APA ?

"L'association existe depuis 2014. Jusqu'en 2017, nous faisons principalement des sauvetages. Mais nous avons décidé de prendre le problème à la base pour éviter la prolifération des chatons nés dehors, c'est-à-dire la stérilisation. Depuis, nous faisons quasi essentiellement de la stérilisation de chats errants, en partenariat avec les municipalités. Nous travaillons actuellement avec La Crèche, Saint-Maixent-l'École et Nanteuil. Nous avons 28 adhérents et environ 8 bénévoles très impliqués, mais il est primordial que les habitants se saisissent également du problème car les campagnes nécessitent beaucoup de temps (trappages, nourrissage...) et de trajets."

Recensement des chats errants

Les habitant-e-s sont invité-e-s à poursuivre les signalements des animaux errants à la mairie et à réserver le meilleur accueil aux bénévoles.

+ d'infos : www.ville-lacrecche.fr



Un jardin partagé rue de Barilleau



Suite à l'acquisition de la maison "Musu" par la ville en 2020, une convention a été signée avec l'association Voisin Voisine Zéro Déchet (VVZD) pour la mise à disposition du terrain attendant. VVZD va y déployer son activité, en proposant un jardin partagé à destination des créchois-es.

L'APC présente aux halles du marché



Chaque dimanche, une association est présente au stand des halles, mis à disposition par la ville.

Dimanche 30 mai, Jean-Paul Renard et Aubin Galdeano-Cortes représentaient l'Antenne Protection Civile (APC) de La Crèche.

Afin de réserver un créneau pour une permanence associative, contacter le service vie associative à vapc@ville-lacrecche.fr ou 05 49 25 50 54.



"Un mois sans..."
par Voisin Voisine Zéro Déchet (VVZD)

Les alternatives au film alimentaire

Vous voulez emballer vos sandwichs, protéger vos aliments et garder la fraîcheur de vos restes de nourriture dans le réfrigérateur et cela, sans utiliser le film en plastique étirable, dont l'usage unique et la composition sont néfastes pour l'environnement ?

Vous pouvez utiliser :

- Le beewrap, film alimentaire à la cire d'abeille
- La charlotte en tissu lavable
- Le couvercle réutilisable en silicone
- La boîte plastique
- Le torchon
- Le bocal en verre...

Vos aliments seront préservés et la planète aussi !

N'hésitez pas à partager vos expériences sur
Facebook : voisinsvoisinezerodechets



TRIBUNE DES ÉLUS

EXPRESSION DES GROUPES
POLITIQUES REPRÉSENTÉS
AU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA CRÊCHE

Commémorer. Comment et pourquoi commémorer ?

Ces questions se posent depuis longtemps. En 2008, le rapport Kaspi a tenté d'apporter des réponses, des pistes de réflexion qui sont encore questionnées aujourd'hui comme : les commémorations sont-elles trop nombreuses ? Ou comment inventer de nouvelles formes pour transmettre la mémoire des grands événements ?

Outre les 3 commémorations nationales que sont le 8 mai, le 14 juillet et le 11 novembre qui donnent lieu à des cérémonies partout en France dans une forme de communion, on trouve 11 jours du souvenir.

Chaque commune est libre de choisir pour lesquelles elle organise ou non une célébration. Il n'y a pas de tradition en la matière mais une volonté de la municipalité de faire sens et pas forcément tous les ans. En ce temps de pandémie et de commémoration en effectif réduit, afin de marquer notre respect à ceux qui sont encore parmi nous, il nous a paru évident de nous retrouver avec les anciens combattants et notamment la FNACA, le 19 mars, pour se souvenir des morts de la guerre d'Algérie et des combats au Maroc et en Tunisie. Qu'en est-il des autres commémorations ? Quel sens leur donner quand on ne se retrouve qu'à 10 ?

MAJORITÉ MUNICIPALE : Laetitia HAMOT, Larry GRELAUD, Marie-Laure WATIER, Serge GIRAUD, Évelyne AUZURET, Sébastien GUILLON, Sophie FAVRIOU, Pascal ROSSARD, Michèle PETITCOULAUD, David BARANGER, Sébastien FORTHIN, Aurore DOMIN, Catherine GARREAU, Jean-Yves GRARD, Christine ROSSARD, Yannick MAILLOU, Élodie GUILLIOT, Yoann TOURET, Élodie DELANEAU, Christian HÉRAUD, Lucile MATHIEU, Corinne CHEVAILLER

ENSEMBLE, LA CRÊCHE DE DEMAIN !

La maison Musu

L'ancienne municipalité avait pour projet d'acheter une maison rue Barilleau près du collège et du gymnase (appelée aussi maison MUSU) pour la raser et en faire un parking de 30 places destiné aux utilisateurs du gymnase et du collège.

La maison a bien été acquise par la municipalité actuelle mais avec une destination toute autre, puisqu'elle servira pour une partie du rez-de-chaussée de lieu de stockage pour la mairie et le reste sera loué à l'association Accueil et Solidarité. Parmi les travaux qui incombent à la collectivité : le chauffage, la mise aux normes électrique et ceux liés à la sécurité et à l'accessibilité puisqu'il s'agit d'un établissement recevant du public. Cela a un coût qui vient s'ajouter au 110 000 € d'achat. ...Et aucun parking pour les parents qui viennent chercher leurs enfants et qui se garent comme ils le peuvent sans véritable sécurité pour eux.

Cérémonies

La cérémonie du 8 mai s'est déroulée au monument aux morts avec un nombre restreint de personnes selon les instructions de la Préfecture.

En revanche la Journée nationale du souvenir des victimes et héros de la déportation du 25 avril n'a pas eu lieu. Il est pourtant utile de rappeler à tous, jeunes et moins jeunes, que des Français sont morts pour défendre notre liberté face à une idéologie destructrice. L'actualité récente est là pour le souligner avec force.

Des initiatives de territoire

Depuis plus d'un an, la crise sanitaire impacte beaucoup les associations. Nous saluons le travail d'adaptation des associations créchoises pour maintenir avec créativité des relations avec leurs

adhérents : entraînements ou répétitions en visio, lieux en plein air, activités avec un nombre de participants limité... Merci à elles de maintenir le lien social essentiel à nos vies. Tous nos remerciements aussi pour cette belle initiative du SDIS de se déplacer à domicile pour vacciner les personnes n'ayant pas les moyens de se rendre dans un centre. C'est vraiment un service rendu qu'il faut particulièrement relever.

Dissolution du SITS
La communauté de communes prendra à la rentrée la compétence mobilité sans le transport scolaire qui restera à la Région. Le SITS (Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires) sera dissout et remplacé par une entreprise privée de transport désignée par la Région. Le personnel fonctionnaire sera nommé à des postes de niveau similaire dans la communauté de communes, mais quid des autres personnels (ex. Chauffeurs de bus). De plus, le SITS a des crédits en cours suite à des travaux sur les locaux et pour l'achat de bus. Comment et qui va les rembourser ? Nous resterons vigilants sur ces questions.

Aire de Jeux de Miséré

Les élus de l'ancien mandat avaient présenté, en conseil municipal, en décembre 2017 un projet d'implantation d'une aire de jeux et de loisirs à Miséré. En effet, le secteur concerné Chavagné, Miséré, Villeneuve manque d'équipements pour la jeunesse. En 2018, plusieurs subventions relatives à ce projet avaient été présentées en conseil municipal. A la base, ce projet avait un coût de 236 000 € HT. Deux subventions avaient été attribuées par l'Etat pour 71 000 € et la Communauté de Communes pour 27 000 €.

adhérents : entraînements ou répétitions en visio, lieux en plein air, activités avec un nombre de participants limité... Merci à elles de maintenir le lien social essentiel à nos vies.

Tous nos remerciements aussi pour cette belle initiative du SDIS de se déplacer à domicile pour vacciner les personnes n'ayant pas les moyens de se rendre dans un centre. C'est vraiment un service rendu qu'il faut particulièrement relever.

Dissolution du SITS

La communauté de communes prendra à la rentrée la compétence mobilité sans le transport scolaire qui restera à la Région. Le SITS (Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires) sera dissout et remplacé par une entreprise privée de transport désignée par la Région. Le personnel fonctionnaire sera nommé à des postes de niveau similaire dans la communauté de communes, mais quid des autres personnels (ex. Chauffeurs de bus). De plus, le SITS a des crédits en cours suite à des travaux sur les locaux et pour l'achat de bus. Comment et qui va les rembourser ? Nous resterons vigilants sur ces questions.

Aire de Jeux de Miséré

Les élus de l'ancien mandat avaient présenté, en conseil municipal, en décembre 2017 un projet d'implantation d'une aire de jeux et de loisirs à Miséré. En effet, le secteur concerné Chavagné, Miséré, Villeneuve manque d'équipements pour la jeunesse. En 2018, plusieurs subventions relatives à ce projet avaient été présentées en conseil municipal. A la base, ce projet avait un coût de 236 000 € HT. Deux subventions avaient été attribuées par l'Etat pour 71 000 € et la Communauté de Communes pour 27 000 €.

Installation de nouveaux conseillers municipaux

Suite à la démission de Rémi PETTEX-SORGUE de ses fonctions de conseiller municipal, Corinne CHEVAILLER, membre de la liste « La Crèche en transition démocratique écologique solidaire », a été installée comme conseillère municipale, selon l'ordre établi lors des élections municipales de mars 2020.

Suite à la démission de Annabelle IMBERT de ses fonctions de conseillère municipale, Jérôme VARENNES, membre de la liste « Ensemble, La Crèche de demain ! », a été installé comme conseiller municipal, selon l'ordre établi lors des élections municipales de mars 2020.

La culture reprend ses droits.

Le festival Traverse se tient sur notre communauté de communes du 8 au 13 juin avec une date à La Crèche, le 9 juin.

La saison culturelle 2021-2022 est programmée ; elle commence dès le 16 juin, avec un spectacle familial des Matapeste à l'Hélianthe. **Le cinéma H.G. Clouzot** a rouvert ses portes le 20 mai avec, comme toujours, un programme éclectique. Nouveauté à partir du 9 juin, une séance supplémentaire les vendredis à 18 h.

Les élections départementales et régionales se profilent.

À La Crèche, le choix a été fait de se concentrer sur la commune, ainsi, pas de cumul des mandats pour les élu-es de la majorité. Par contre, nous nous réjouissons de l'émergence de plusieurs candidat-es créchois-es aux élections départementales ; ce qui démontre un dynamisme politique et démocratique dans notre commune. Bonne route à eux.

Restons dans la démocratie avec le lancement du Club #JMLaCrèche (Je m'implique à La Crèche) qui vous permet de participer au processus décisionnaire de la commune. Vous êtes déjà plus d'une quarantaine à vous être inscrits. Une soirée de rencontre avec les élus est prévue le vendredi 2 juillet. Merci à vous pour cet engagement. •

Après rencontre et consultation des habitants du secteur, en Septembre 2019, des modifications avaient été apportées au projet initial le portant à 287 000 € HT.

En novembre 2019, l'opération « Une naissance, Un arbre » s'était d'ailleurs déroulée sur ce terrain lançant, par là-même, le début de son aménagement. La délibération, pour le lancement des consultations et le contenu du projet, a été votée, à l'unanimité, en février 2020.

Au conseil municipal du 30 Mars dernier, la majorité a abandonné ce projet pour des raisons financières, de choix d'investissement et de volonté de travailler en concertation avec les citoyens... Nous avons voté contrecet abandon.

Hommage

Enfin nous voudrions rendre hommage aux 2 policiers tués récemment : l'une à Rambouillet, Stéphanie Monfermé assassinée au nom d'Allah et d'une idéologie religieuse parce qu'elle représentait la France et l'autre Eric Masson à Avignon, assassiné par des trafiquants de drogue dérangés dans leur « travail ». Nous nous associons pleinement à la peine de leur famille et demandons, comme beaucoup de français une réaction forte à tous ces crimes.

Nous restons à votre écoute et à votre disposition par mail ensemblelacrechededemain@gmail.com, par courrier dans la boîte aux lettres présente sur la façade de la maison des associations à Champcornu et sur facebook Ensemblelacrechededemain. N'hésitez pas aussi, à venir à notre rencontre le dimanche au marché aux alentours de 11h - 11h30 Nous y faisons nos courses. •

INTER-COMMUNALITÉ



7 bd de la Trouillette
79400 Saint-Maixent l'École
Tél. 05 49 76 29 58.
<https://cc-hautvaldesevre.fr/>
Communauté de Communes
Haut Val de Sèvre.



Suivez l'actualité
des zones d'activités
Atlansèvre et des entreprises
du territoire sur
le site www.atlansevre.fr
et [f](https://www.facebook.com/atlansevre) Atlansèvre - pôle
économique.

Un centre de la vie associative ouvert en Haut Val de Sèvre

En partenariat avec la Ligue de l'Enseignement et la ville de Saint-Maixent-l'École, la communauté de communes déploie un centre de ressources de la vie associative.

Le centre de ressources de la vie associative a pour objectif d'informer et d'orienter les bénévoles. Il apporte des conseils et des informations sur le fonctionnement concernant la vie quotidienne (gestion, statuts, organisation d'événements...).

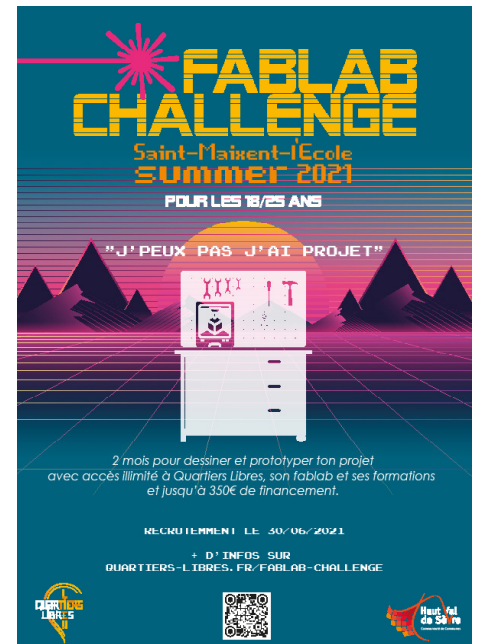
Il permet de proposer le programme des formations des bénévoles et de répondre aux attentes, ainsi qu'aux besoins des bénévoles dans le développement de projet.



Permanence les lundis et mercredis à la Porte Châlon à Saint-Maixent-l'École de 9 h à 17 h.

+ d'infos : www.cc-hautvaldesevre.fr,

rubrique Compétences/Transition démocratique et participation citoyenne/Vie associative.



Session de recrutement pour le Fablab Challenge 2021

Recrutement mercredi 30 juin

Quartiers Libres, Ante 1, rue Denfert Rochereau,
79400 Saint-Maixent-l'École

+ d'infos sur <http://Quartiers-libres.fr/fablab-challenge>



Accueils de loisirs

Les inscriptions sont ouvertes via le Portail Familles.

POUR LES ENFANTS DE 2 ANS ET DEMI, SCOLARISÉS, À 13 ANS :

Accueil de loisirs de Champcornu,
du 7 juillet au 1^{er} septembre

POUR LES ADOS, À PARTIR DE 11 ANS :

Foyer ados Le Rapido, accueil libre de
juillet à août, de 13 h 30 à 18 h 30
(fermé du 9 au 13 août)

Horaires et Inscriptions :

www.cc-hautvaldesevre.fr, rubrique
compétences > enfance-jeunesse
> accueils-de-loisirs

Portail Familles : www.hautvaldesevre.portail-familles.fr



MÉDIATHÈQUE LA RONDE DES MOTS

Consulter le catalogue en ligne des médiathèques :

Vous cherchez un titre ou voulez consulter votre compte lecteur ? Il vous suffit de vous rendre sur le site de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre : www.cc-hautvaldesevre.fr. Dans la rubrique médiathèques de cliquer sur le lien « catalogue des médiathèques ».

Désormais, pour accéder à votre compte lecteur et l'activer, il est nécessaire de fournir une adresse mail valide lors de votre inscription. N'hésitez pas à vérifier auprès des bibliothécaires !

L'eau, un trésor à préserver :

Plus que jamais, l'eau est une ressource précieuse qu'il faut économiser. En lien avec le spectacle "La vie rêvée des eaux usées" programmé à la Crèche le 9 juin dans le cadre du Festival Traverse ! venez découvrir une sélection de documents pour petits et grands autour du thème de l'eau.

Médiathèque intercommunale La Ronde des mots
05 49 05 36 09 - 1, rue des Écoles 79260 La Crèche

Horaires d'ouverture :

Mardi-jeudi-vendredi 15 h - 18 h 30
Mercredi 14 h - 18 h 30
Samedi 9 h 30 - 12 h 30

Mail : mediatheque.lacrecche@cc-hvs.fr

Site : www.cc-hautvaldesevre.fr

Facebook : Médiathèques intercommunales Haut Val de Sèvre

Émission de radio : La Dynamique Territoriale

Tous les mois, la communauté de communes réalise son émission sur D4B, radio associative implantée à Melle et à Niort.

Diffusions sur D4B Melle 90.4 et D4B Niort 101.4 :

le 1^{er} jeudi du mois à 18 h 10

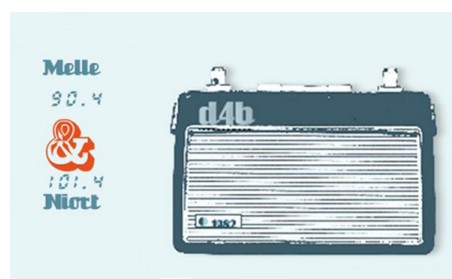
le 1^{er} vendredi à 13 h

le 3^{ème} jeudi du mois à 18 h 10

le 3^{ème} vendredi à 13 h

Écouter les émissions précédentes :

<https://www.mixcloud.com/HautValdeSèvre/>





Mardi 15 juin DÉPISTAGE COVID-19

Organisé par l'ARS
Nouvelle-Aquitaine et la
Croix-Rouge française
Salle des halles - de 9 h
à 12 h
Sans RDV
Venir avec masque, pièce
d'identité et carte vitale

Mercredi 16 juin LA CARAVANE DES CLOWNS

Organisée par la
Municipalité et la c^{ie} des
Matapeste
Cour de la maison des
associations
à 18 h 30
Tout public

+ d'infos :
www.ville-lacrecche.fr

Vendredi 18 juin COMMÉMORATION DE L'APPEL DU 18 JUIN

Monument aux
morts - à 18 h

Samedi 19 juin COLLECTE DE DÉCHETS

Organisée par le CMJ
Départ aux halles du
marché - de 9 h 30 à 12 h

Samedi 19 juin TOURNOI DE PÉTANQUE

Organisé par l'USC
Stade Groussard - à 14 h
Inscriptions sur place

+ d'infos : <http://www.us-crechoise.footeo.com/>

Dimanche 20 juin FÊTE DE LA MUSIQUE

Organisée par la
Municipalité
Scène d'animation
Parv. des halles
de 10 h à 12 h

Dimanche 20 juin ATELIERS TAILLE EN VERT ET GREFFE

Organisés par l'association
des Croqueurs de pommes et
Aide en Crêchois
Animés par les Croqueurs de
pommes
Jardin du Coteau de Breloux
Taille en vert : de 10 h à
12 h
Greffe : de 14 h 30 à 16
h 30
Masque obligatoire,
apporter son sécateur
personnel

Tél. 05 49 75 50 96 -
06 12 41 70 38
Mail : lecoteaudebreloux@wanadoo.fr

Dim. 20 et 27 juin ÉLECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES

Mercredi 30 juin RECRUTEMENT FABLAB CHALLENGE 2021

Organisé par Quartiers libres
de Saint-Maixent-l'École

+ d'infos : <http://Quartiers-libres.fr/fablab-challenge>

Vendredi 2 juillet RÉUNION DU CLUB #JMLACRECHE

Organisée par la
municipalité
Salle de l'Hélianthe - à 18 h

+ d'infos :
www.ville-lacrecche.fr

Mardi 6 juillet CONSEIL MUNICIPAL

Salle de l'Hélianthe - à 18 h

Du 7 au 9 juillet APRÈM'CRÉATIFS DESSINE-MOI UN CLOWN

Organisée par la
Municipalité et la c^{ie} des
Matapeste
Salle de Boisragon

Infos et inscriptions :
www.ville-lacrecche.fr

Mercredi 14 juillet FÊTE NATIONALE

Organisée par la
Municipalité
Stade Groussard
Programme des
dernières directives
gouvernementales
P. an. feu c. bal

ATELIER Dessine-moi un clown



Du 7 au 9 juillet

La compagnie niortaise
des Matapeste propose
un atelier de créations
plastiques, «Dessine-moi
un clown», pour les
enfants de 7 à 12 ans :

- Création d'une
peinture sur toile
- Conférence sur
l'univers du clown

COURSE AUX DÉCHETS ORGANISÉE PAR LE CMJ

Le conseil municipal des jeunes
(CMJ) organise le **samedi 19
juin** une collecte de déchets.

Départ aux halles du
marché à 9 h 30

Animation sur le tri sélectif
Café offert

Sacs poubelles fournis. Se
munir de gants et si possible
de pinces à déchets

Sur inscription

Contact :

Slimane Zedialla,
coordinateur de la vie
associative, participation
citoyenne et animateur CMJ
Tél. 05 49 25 50 54
Mail : vapc@ville-lacrecche.fr



Fête nationale Mercredi 14 juillet

Au stade de Champcornu

Programme à venir en fonction
des directives gouvernementales

Élections régionales & départementales : dimanche 20 & 27 juin

Les élections régionales et départementales permettent aux citoyens de désigner leurs conseillers régionaux et départementaux qui sont élus pour 6 ans. La France élira 17 conseillers régionaux et 95 conseillers départementaux.

La Commune de La Crèche dispose de 4 bureaux de vote :

- Bureau 1 – Salle du périscolaire du bourg (impasse des Écoles) **⚠ Changement de lieu**
- Bureau 2 – Salle de Chavagné (impasse des Écoles)
- Bureau 3 – Salle de Champcornu (34 route de Champcornu)
- Bureau 4 – Salle des Halles (rue des Halles)

URGENT

La mairie recherche
des assesseurs pour
ces élections.

+ d'infos : www.ville-lacrecche.fr, rubrique
Vivre au quotidien/
Vos démarches en
mairie/Élections

LIVRAISON DE REPAS À DOMICILE : PENSEZ AU CIAS HAUT VAL DE SÈVRE !

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale propose un service de livraison de repas à domicile. Il s'adresse à toute personne ayant un besoin ponctuel ou quotidien. 2 formules au choix pour des repas variés et équilibrés : 1 déjeuner par jour ou 1 déjeuner + 1 dîner par jour. Les menus sont adaptés en fonction des besoins des personnes.

Les tarifs varient, selon la formule, entre 7.82 € et 15.63 € / jour et sont calculés en fonction des revenus. Un crédit d'impôt de 50 % est applicable sur ce service.

Contact : Centre Intercommunal d'Action Sociale. Tél. 05 49 76 79 44. + d'infos : www.cc-hautvaldesevre.fr, rubrique Action sociale et santé.

NAISSANCES

22 avril : Lucie GARREAU
28 avril : Yaïs GUITTON
22 mai : Amalia COTTEL
22 mai : Anis BELDJOUDI
25 mai : Ethan LARCHER
26 mai : Margaux SOURY

MARIAGES

15 mai :
Audrey VIGNAL & David BARGE
29 mai :
Laurent GEOFFROY & Sylviane FOUSSARD

DÉCÈS

16 avril : Vincent RENAULT	52 ans
25 avril : René DEMARBRE	65 ans
26 avril : Jean-Luc PROUST	66 ans
30 avril : Yvette BRUNET	90 ans
3 mai : Cyrano ROUSSEAU	87 ans
22 mai : Mohand ABBAS	87 ans
23 mai : Annie MOTILLON	74 ans

LE CARNET